



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 1 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 15 h 30, le tout suivant les règles applicables.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence.

Ainsi, participent à la rencontre par visioconférence monsieur Guy Arseneault, conseiller, et madame Nancy Déziel, vice-présidente, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Également par visioconférence, sont présents, M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances, Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint et M. Luc Arvisais, directeur du Service du développement économique.

Déclaration d'ouverture par monsieur le président.

E 245-01-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 246-01-06-20

FIN DU LIEN D'EMPLOI - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif mette fin au lien d'emploi de l'employé 1152 à titre de technicien en assainissement à la division de l'eau du Service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

E 247-01-06-20

**ADOPTION - GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL ÉTUDIANT - ÉTÉ
2020**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à la révision des taux des salaires du personnel étudiant pour la période estivale 2020;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la grille salariale du personnel étudiant pour la période estivale 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 248-01-06-20

**ADOPTION - POLITIQUE ADMINISTRATIVE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET
MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan souhaite que ses employés bénéficient d'un environnement de travail au sein duquel la santé, la sécurité et le mieux-être priment;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la *Politique administrative en santé, sécurité et mieux-être au travail*, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 249-01-06-20

**SUBVENTION - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN
PLAQUES, SECTION MAURICIE**

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la part de la Société canadienne de sclérose en plaques, section Mauricie, dans la cadre de l'édition 2020 de la campagne de financement « #stopponslaSP »;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 250 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 250-01-06-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-067-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 18 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 18 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-067-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujéti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 18 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	18 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux fixe de 3 %
Durée	30 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 ^e mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 251-01-06-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-068-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 6 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 6 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-068-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujetti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 6 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	6 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux fixe de 3 %
Durée	24 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 ^e mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

Condition spécifique : l'obtention du financement de la SADC Centre-de-la-Mauricie tel que sollicité, soit un montant de 6 000\$.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 252-01-06-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-ADD-069-2020

CONSIDÉRANT la situation d'urgence à laquelle les entreprises doivent faire face dû à la crise liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan bénéficie d'une nouvelle enveloppe additionnelle pour son Fonds local d'investissement (FLI), destinée aux entreprises répondant aux critères y afférents, identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique, afin de solliciter un appui financier par l'entremise de cette nouvelle enveloppe (FLI additionnel);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une aide financière de 25 000 \$;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° accorde un prêt à terme de la somme de 25 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-ADD-069-2020 et déposée par l'entremise de cette enveloppe additionnelle, ledit prêt étant assujéti aux conditions et modalités ci-après :

Répartition du prêt : 25 000 \$ par le Fonds local d'investissement (FLI) additionnel

Conditions générales de financement :

Type de Financement	Prêt à terme – FLI-add
Montant	25 000 \$
Taux d'intérêt	taux fixe de 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux fixe de 3 %
Durée	36 mois
Remboursement	L'emprunteur s'engage à rembourser le capital et les intérêts, et ce, à partir du 4 ^e mois suivant le déboursement du prêt, par des versements mensuels, égaux et consécutifs, et ce, jusqu'au règlement complet du prêt.

- 2° autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 48.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint